



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Point 3 de l'ordre du jour	IOPC/MAY23/3/1	
Date	10 mars 2023	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92AES27	
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC80	●
Assemblée du Fonds complémentaire	SAES11	●

SINISTRES DONT LES FIPOL ONT À CONNAÎTRE

Note du Secrétariat

Résumé :	Le présent document comporte des informations sur les documents de la réunion de mai 2023 concernant les sinistres dont les FIPOL ont à connaître.
Mesures à prendre :	<u>Comité exécutif du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire</u> Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

1 Sinistres dont les FIPOL ont à connaître

- 1.1 Depuis les sessions d'octobre 2022 des organes directeurs des FIPOL, le Secrétariat a été informé d'un nouveau sinistre, le *MT Princess Empress*, qui est survenu en février 2023 aux Philippines. Il n'est pas certain, à ce stade, que le Fonds de 1992 ait à connaître de ce sinistre.
- 1.2 À la date du 10 mars 2023, aucun sinistre susceptible d'intéresser le Fonds complémentaire n'était survenu.
- 1.3 L'Administrateur se propose de présenter des documents sur les sinistres suivants dont le Fonds de 1992 a à connaître, tel qu'indiqué ci-dessous. Des documents complémentaires seront produits si nécessaire, selon les faits nouveaux intervenus en ce qui concerne ces sinistres, afin de communiquer les informations les plus récentes aux délégations.

IOPC/MAY23/3/2	<i>Prestige</i>
IOPC/MAY23/3/3	<i>Redferm</i>
IOPC/MAY23/3/4	<i>Nesa R3</i>
IOPC/MAY23/3/5	<i>Agia Zoni II</i>
IOPC/MAY23/3/6	<i>Bow Jubail</i>
IOPC/MAY23/3/7	Sinistre survenu en Israël
IOPC/MAY23/3/8	<i>MT Princess Empress</i>

2 Mesures à prendre

Le Comité exécutif du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire sont invités à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.